

## Procuration AG Extraordinaire 11 Nov 2023

Nous vous invitons à vérifier que la personne qui vous représentera **sera effectivement présente à l'Assemblée Générale et à jour de ses cotisations**. Par ailleurs, tous les membres, à l'exception des AM, ont le droit de vote aux assemblées générales (Art. 7 des statuts). Un membre ne peut détenir plus de 5 procurations (Art.11.3.a des statuts)

Je soussigné(e) ....., Status d'adhésion, .....

Déclare donner à .....,

ou à défaut à .....,

tous pouvoirs afin de me représenter lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Institut Français d'Analyse Transactionnelle, qui se tiendra le **11 Novembre 2023, de 17h45 à 19h**, à : Lille Grand Palais – 1 Bd des Cités Unies, 59777 Lille - Salle "Théâtre Marie Curie, et de voter les résolutions ci-dessous

**Signature (obligatoire)** .....,



Vous trouverez ci-joint les résolutions qui seront soumises au vote. Vous pouvez ainsi indiquer à votre mandataire vos souhaits pour chacune de ces résolutions. **Les votes s'effectueront par bulletin secret. En cas d'indication écrite sur la présente, merci de conserver cette partie de la procuration en suivant les pointillés prévus à cet effet.**

N°	Texte
Résolution 1	Augmentation du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration
Résolution 2	Représentativité des champs au Conseil d'Administration
Résolution 3	Administrateur réputé démissionnaire en cas d'absence injustifiée
Résolution 4	Possibilité d'une coprésidence
Résolution 5	Clarification des pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire
Résolution 6	Pouvoirs de révocation donnés à l'Assemblée Générale Extraordinaire
Résolution 7	Possibilité d'organiser le vote par voie électronique